

Sommaire

Édito	5
Présentation de l'Oriv	6
Présentation du guide	7
Comment mettre en place et mener une démarche d'observation ?	9
Quelques recommandations pour compléter l'approche statistique	13
Les principales sources de données	16

Thématiques

1 /// Monographie urbaine	21
2 /// Approche sociodémographique de la population	27
3 /// Emploi, insertion et développement économique	35
4 /// Habitat	45
5 /// Éducation	55
6 /// Santé	67
7 /// Sécurité et prévention de la délinquance	73
8 /// Intégration et discriminations	79
9 /// Lien social et proximité	87
/// Attractivité et mixité	93

Organismes

/ Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise ..	98
/ Agence d'urbanisme de la région mulhousienne	99
/ Caisses d'allocations familiales	100
/ Direction régionale de l'équipement	101
/ Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ..	102
/ Inspections d'académies	103
/ Institut national de la statistique et des études économiques	104
/ Observatoire de l'habitat du Haut-Rhin	105
/ Observatoire national des zones urbaines sensibles	106
/ Observatoire régional de l'intégration et de la ville	107
/ Observatoire régional de la santé en Alsace	108
/ Rectorat	109
/ Union régionale des structures d'insertion par l'économie d'Alsace	110
Glossaire	114
Liste des sigles	117
Bibliographie indicative	118
Index des indicateurs et thèmes	119
Remerciements	120

Édito

||| Observer un territoire, ses caractéristiques sociodémographiques, son évolution, celle de la population, est un enjeu important pour l'action à court et à long terme. En effet, seule la connaissance fine des spécificités locales et la mise en perspective dans le temps permettent la mise en œuvre d'actions adaptées et l'ajustement de celles déjà en place. Mais observer est une démarche qui nécessite la mobilisation de compétences et de techniques perçues souvent comme complexes par les élus et les acteurs (institutions, associations...).

||| Il en résulte fréquemment une démarche d'observation rapide, basée sur quelques indicateurs ou le recours à des spécialistes (bureau d'études). Les résultats produits sont souvent considérés comme insatisfaisants par rapport aux attendus initiaux, rarement en adéquation avec les possibilités effectives d'observation. Dans une société en évolution rapide comme la nôtre, l'observation prend un sens encore plus accru. Ce besoin est renforcé par l'injonction à l'évaluation, intégrée aujourd'hui dans la plupart des politiques publiques. Mais l'évaluation ne peut se faire sans cette observation initiale et nécessite un recours à des indicateurs d'observation pertinents.

||| Au contact des acteurs de terrain, l'Oriv a pu relever :

- des demandes récurrentes sur le sujet ;
- un manque de connaissance des indicateurs disponibles et des possibilités d'analyse ;
- une méconnaissance des analyses produites.

||| C'est pourquoi l'Oriv a jugé opportun de concevoir cet outil, *le Guide de l'observation sociale territorialisée*, pour apporter des réponses aux questions touchant à l'observation. Il doit permettre de s'approprier les instruments d'une meilleure connaissance des territoires, dans le souci d'une action plus pertinente, mieux ajustée aux besoins des populations.

||| Le soutien financier des partenaires de l'Oriv et notamment de l'État par le biais de la Préfecture de la Région Alsace, a permis de réaliser ce projet.

Rudi Wagner,
Président de l'Oriv

Présentation de l'Oriv

!!! L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville est un centre de ressources intervenant dans les champs de l'immigration, de l'intégration des populations étrangères et/ou immigrées, de la prévention des discriminations et de la cohésion sociale et territoriale. À ce titre, il est conçu comme un outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs intervenant dans ces domaines.

!!! Les activités menées visent à permettre le recueil, la mise à disposition, la production, l'analyse, la diffusion, l'échange de ressources et de connaissances. Concrètement, il s'agit de les mettre à disposition d'un tiers susceptible de les utiliser pour améliorer sa connaissance du domaine traité, orienter son intervention, sa pratique professionnelle.

!!! L'Oriv vise également, par son action de veille et d'analyse des processus, à anticiper les évolutions et à alerter les acteurs.

!!! Tout en étant implanté à Strasbourg, l'Oriv intervient sur l'ensemble de l'Alsace et participe à deux réseaux nationaux: le réseau des Centres de ressources intervenant dans le domaine de la politique de la ville (CRPV) et le réseau Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RECI).

!!! L'Oriv fonctionne sous statut associatif et bénéficie du soutien financier de l'État, de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), de collectivités locales ainsi que des moyens issus des cotisations des adhérents de l'association.

Les différentes missions de l'Oriv

!!! Rendre accessible l'information et les ressources, via son centre de documentation.

!!! Produire de la connaissance, des analyses, afin de combler des carences sur des sujets particuliers, rendre accessibles les données existantes et permettre une meilleure compréhension des processus.

!!! Favoriser les échanges de connaissances et la diffusion des pratiques et expériences.

!!! Accompagner les acteurs dans leurs missions. Cet accompagnement porte aussi bien sur le fond (apport de connaissances sur des sujets en lien avec les travaux de l'Oriv) que sur la forme (appui méthodologique).

Présentation du guide

Un guide méthodologique...

!!! L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville, en tant que centre de ressources politique de la ville en Alsace, mène des missions d'accompagnement auprès des acteurs, notamment des collectivités, bénéficiant de dispositifs de développement social urbain, à savoir des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

!!! À travers ces missions, l'Oriv a identifié des besoins émanant des professionnels de la politique de la ville en matière d'observation et de connaissance des territoires. Par ailleurs, deux circulaires de juillet 2007 ont posé un cadre réglementaire nouveau rendant nécessaire le recours à des indicateurs, pour les communes bénéficiant d'un CUCS du fait de :

- l'évaluation des CUCS (bilans annuels des effets des actions et impacts structurels sur les territoires à trois ans);
- la redéfinition de la géographie prioritaire et la demande de bénéficier d'éléments d'appréciation de la situation et de l'évolution de tous les territoires CUCS (sur le modèle de l'observatoire des ZUS).

!!! Partant de ces constats et en lien avec le Secrétariat général aux affaires régionales et européennes (SGARE), l'Oriv a réalisé *le Guide de l'observation sociale territorialisée*.

Ce guide est un outil méthodologique pour observer et analyser les évolutions des territoires. Il propose les indicateurs de contexte les plus courants et non des données chiffrées.

... pour observer tous les territoires...

!!! Sa vocation première est l'observation des territoires pour l'évaluation des Contrats urbains de cohésion sociale. Par extension, toute démarche d'observation territoriale peut s'appuyer sur la méthode proposée.

!!! Ce guide s'adresse à tous les acteurs désireux de mener une démarche d'observation de leur territoire: chefs de projets, chargés de missions, associations, travailleurs sociaux, etc.

!!! Exemples d'utilisation :

- Un chef de projet cohésion sociale souhaite élaborer un tableau de bord pour suivre et mesurer les évolutions du territoire bénéficiant d'un CUCS.
- Un chargé de mission de quartier souhaite construire une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires du territoire.
- Un agent de développement local souhaite savoir si les actions réalisées ou financées par la commune répondent bien aux besoins des habitants.
- Une collectivité fait appel à un prestataire extérieur pour mener une démarche d'observation et souhaite formuler au mieux sa demande (fonction repère du guide).

... par une approche thématique...

!!! Le champ des évolutions sociales et urbaines est vaste et les thèmes sont multiples. Il est impossible de pouvoir tout recenser. L'enjeu est donc moins l'exhaustivité que la pertinence des indicateurs retenus, pour avoir une vision la plus complète possible.

Pour rendre lisibles et accessibles les informations, le guide est structuré en six grandes parties :

!!! Une introduction sur le sens de l'observation et les étapes de la démarche.

!!! Des conseils méthodologiques pour mener des enquêtes de terrain, complémentaires de l'approche statistique des producteurs de données.

!!! Une présentation des principales sources de données.

!!! Une approche par thématique : les neuf thèmes retenus sont déclinés en questions, auxquelles des indicateurs de contexte peuvent répondre. Les indicateurs sont publiés avec leur "mode d'emploi" (fiabilité, limites des données, renvoi vers d'autres thèmes pour compléter l'analyse).

Attention : la liste des indicateurs n'est pas exhaustive. Il s'agit de certains indicateurs de contexte, qui peuvent être complétés avec les données produites par les acteurs de terrain.*

!!! Une approche par organismes, qui comprend toutes les informations pratiques pour entrer en contact avec eux et accéder aux données produites.

!!! Un glossaire où sont définis les termes marqués du signe * ainsi que les principaux sigles.

... et partenariale

!!! Ce travail a été accompagné par un comité de suivi composé de représentants du service d'études du SGARE, des Caisses d'allocations familiales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, du Conseil général du Bas-Rhin, de la Préfecture du Haut-Rhin, de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS) et de l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM).

!!! Le contenu de toutes les fiches thématiques a été validé par les organismes producteurs ou fournisseurs de données concernés.

Comment mettre en place et mener une démarche d'observation ?

Qu'est-ce que l'observation ?

!!! L'observation consiste en une action de suivi attentif des phénomènes, sans volonté de les modifier (ou de les influencer), à l'aide d'enquêtes, d'études ou de données quantitatives. C'est une démarche qui permet de recueillir, de créer et de traiter des données quantitatives et qualitatives, pour arriver à une meilleure connaissance du sujet traité et aider à la prise de décision pour les pouvoirs publics et/ou les acteurs du territoire.

!!! Ainsi, observer consiste à comprendre, analyser et organiser des faits mesurables, suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace. L'observation est une démarche permettant de rendre compte de la complexité d'un territoire.

!!! Toute observation peut donc relever de deux approches :

- L'approche quantitative se base sur l'analyse de données pré-existantes, souvent liées au fonctionnement d'une structure (par exemple la Caisse d'allocations familiales) ou d'un dispositif (par exemple l'insertion professionnelle). Elles peuvent également être recueillies via des fichiers de gestion ou sur la base d'enquêtes spécifiques (par exemple le recensement de la population réalisé par l'Insee). La quantification est la base de l'observation, elle permet de dépasser les impressions et de se baser sur des données objectives.
- L'approche qualitative repose sur le recueil d'informations, d'éléments de connaissance auprès de personnes, à partir d'entretiens, ou par l'analyse de documents (archives, récits de vie...). Elle se fonde sur des techniques liées à l'analyse du discours, de l'écrit. Cette approche permet de donner du sens aux données quantitatives recueillies, de vérifier la pertinence des hypothèses posées et de compléter l'analyse.

Ces deux approches sont complémentaires et nécessitent des outils de suivi différenciés (exemples : tableaux de bord pour les données quantitatives, grille d'analyse pour les entretiens).

Vous trouverez p. 13 quelques conseils et outils pour mener une démarche de terrain.

Pourquoi observer ?

!!! L'observation des territoires est un outil :

- de connaissance du territoire, de sa situation actuelle, de son évolution ;
- d'aide à la décision pour la définition des politiques à mettre en œuvre ;
- d'animation du territoire, en tant que support à une dynamique partenariale dans le cadre d'un diagnostic partagé ;
- de prévention, en détectant et en anticipant les évolutions.

∞ À ce titre, l'observation fait partie intégrante des processus d'évaluation. En effet, toute évaluation vise à mesurer les impacts d'une action, d'une politique, d'un dispositif. Ces actions ont souvent été définies sur la base d'un diagnostic. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser et de suivre ces données, afin de savoir ce qui a pu changer et d'identifier les impacts des actions mises en œuvre. Les procédures d'évaluation reposent sur des données d'observation, on parle alors d'indicateurs de contexte*.

Les limites de l'observation

∞ La démarche d'observation comporte un certain nombre de limites, dans l'interprétation des données quantitatives et leurs modes de productions, mais aussi dans l'approche qualitative.

∞ La limite principale concernant les données quantitatives est leur fiabilité et leur non-exhaustivité. En effet, les structures ne recensent que les données qu'elles sont en capacité d'appréhender dans leurs dispositifs. C'est le cas par exemple pour les demandeurs d'emploi : ne sont pris en compte dans les chiffres de l'ANPE que les personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi. L'actualisation des données peut aussi remettre en question leur fiabilité si elles sont trop datées (exemple : le dernier recensement général de la population date de 1999).

∞ Par ailleurs, un chiffre est une construction complexe, qui met en jeu des personnes et des institutions. Un chiffre doit être interprété, il n'établit jamais de rapport direct avec la réalité.

∞ Il existe également des limites territoriales dans l'analyse des données. En effet, chaque donnée est produite à l'échelle d'un territoire (commune, canton, bassin d'emploi, pays...). Ces périmètres se chevauchent et peuvent rendre les chiffres difficilement comparables entre eux.

∞ Les données qualitatives, quant à elles, souffrent de leur non-exhaustivité et du fait qu'elles reposent sur des ressentis individuels, du subjectif. Elles rendent compte de points de vue. La collecte de données qualitatives est plus lourde car elle nécessite de recueillir des informations, ainsi que leur traitement (analyse du contenu des discours, des entretiens...). L'approche qualitative est souvent utilisée pour l'exploration d'un terrain, d'un sujet, mais aussi pour compléter les résultats fournis par l'approche quantitative. Elle permet une meilleure interprétation des données chiffrées.

∞ Par ailleurs, se pose la question de la temporalité de la démarche d'observation. Les politiques publiques sont soumises à des temporalités diverses, mais le processus d'observation ne peut prendre son sens que sur du long terme pour identifier et tenir compte du changement. Il faut veiller à créer des séries homogènes (continues sur la durée) permettant de mesurer les évolutions.

Afin de contourner ces limites, il est nécessaire de ne pas se satisfaire d'une seule analyse, d'une seule source ou d'un seul chiffre. Il est recommandé de croiser les regards et les sources utilisées, en sollicitant aussi bien des acteurs de terrain que des structures productrices de données, pour obtenir une image du territoire la plus fiable possible. Les données doivent être mises en relation, en perspective et interprétées.

Les étapes d'une démarche d'observation

Cinq étapes ont pu être identifiées dans la construction d'une démarche d'observation¹.

∞1 Poser le cadre de la démarche

Cette étape est le préalable indispensable à la démarche.

Il s'agit de :

- Désigner le porteur de la démarche (une personne physique et par extension un organisme de rattachement) sachant qu'il est le garant de la méthode et du sens.
- Mettre en place un groupe de suivi : mener une démarche d'observation territoriale peut être l'opportunité de nouer ou de renforcer des partenariats locaux, autour d'une dynamique commune de partage d'objectifs, des modalités de mise en œuvre collective du projet (recueil d'information, analyse, communication...).
- S'assurer que la démarche soit reconnue au sein de l'institution par la hiérarchie et/ou le niveau politique.

∞2 Délimiter le champ de l'observation

Observer ne consiste pas uniquement à gérer des indicateurs. Il s'agit d'une démarche de questionnement, sur la base d'hypothèses et d'une problématique. Ainsi, pour mener à bien une démarche d'observation, il faut pouvoir répondre à ces questions :

- Observer quoi ?
- Par rapport à quel public ?
- Comment ?
- Sur quel territoire ?
- Pendant quelle durée ?

∞3 Définir des méthodes appropriées pour le recueil d'informations

Toute démarche d'observation nécessite la mise en place d'outils. Le choix entre les différentes méthodes de collecte de données dépend des thématiques abordées et des données existantes et disponibles sur le sujet.

¹ *Méthodologie de l'observation sociale*, Hélène Hartzfeld, Jackie Spiegelstein, Paris, Dunod, 2000, 208 p.

Il existe différents modes de recueil des données :

- Les tableaux de bord : outil synthétique, présentant une série d'indicateurs. Il permet de renseigner les indicateurs de contexte* retenus et de créer des séries statistiques dans la durée.
- Les observations de terrain, via des grilles d'observation. Cette méthode permet d'étudier les événements tels qu'ils se produisent et de compléter les autres méthodes d'analyse.
- Les enquêtes complémentaires permettant de produire des données non existantes : par questionnaire ou par entretiens collectifs ou individuels, sous forme de récits de vie ou de micro-trottoir, auprès des habitants ou des professionnels du territoire, etc.

(cf p. 13)

Dans chacun des cas, il faudra veiller à :

- Vérifier la pertinence des données à recueillir, c'est-à-dire l'adéquation entre le type d'informations que l'on recueille et l'objectif recherché.
- Vérifier la validité des informations recueillies. Un outil n'est valide que s'il mesure ce qu'il est supposé mesurer.
- Vérifier la fiabilité des procédures de recueil (les informations seraient-elles les mêmes si elles étaient recueillies par une autre personne ou à un autre moment ?).

\\4 Constat, analyser et interpréter ses observations

Une fois les données recueillies, il faudra les analyser, c'est-à-dire constater un ensemble de faits, de tendances, de disparités, de nouveautés. L'interprétation des données consiste à mesurer la signification des chiffres et de ce qu'on a pu observer. Pour cela il sera utile de comparer les chiffres à une population de référence (statistiques à l'échelle de la commune, du département ou de la région).

Il s'agit également de chercher à comprendre les tendances, par exemple, en se demandant pourquoi la situation a évolué dans ce sens, en vérifiant que le mode de recueil ou de calcul des données n'a pas changé.

\\5 Communiquer ses observations

Avant de communiquer ses observations, il faudra veiller à :

- Établir des constats étayés.
- Prendre en compte les attentes et les logiques des destinataires.
- Transformer les informations de terrain en informations stratégiques.
- Adopter un langage compréhensible par tous.

Par ailleurs, il est important de préciser les sources des données utilisées.

Quelques recommandations pour compléter l'approche statistique...

L'approche statistique ou quantitative (qui sera déclinée tout au long de l'approche thématique pp. 21 à 95) nécessite souvent d'être complétée par une approche de terrain (observations, enquêtes par questionnaire, entretiens individuels et/ou collectifs). Cette dernière permet de donner du sens aux données chiffrées et de compléter ou de palier aux limites statistiques. Elle permet également de prendre en compte le point de vue des habitants et/ou des professionnels de terrain.

La méthode à adopter sera fonction, d'une part, des données existantes et disponibles auprès des producteurs de données et d'autre part, des questionnements qui auront guidé la démarche.

Nous ne détaillerons pas ici la méthodologie de ces approches. Vous trouverez dans la bibliographie p. 118 quelques références d'ouvrages pour vous guider dans la démarche. Il s'agit plutôt de présenter ce qui existe, les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes.

L'observation de terrain

\\ Il s'agit moins de « comprendre l'autre dans le partage d'une condition commune » (Alain Touraine) que d'observer directement et visuellement ce qui se passe sur le terrain. C'est l'unique méthode qui permet de capter les comportements ou les faits, sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage.

\\ Une fois défini le champ de l'observation directe (sur quoi va-t-elle porter ?) il est nécessaire de mettre en place une grille de suivi qui permettra de structurer les informations relevées. L'observation de terrain convient particulièrement pour ce qui relève du non-verbal (codes comportementaux, modes de vie, organisation spatiale...) et de l'analyse des processus de transformation sociale : repérer des comportements dans les lieux publics (par exemple, la présence ou non de familles dans les espaces extérieurs de jeux), les dégradations de mobilier urbain, etc.

\\ **Avantage** : Elle saisit directement des événements spontanés et permet une relative authenticité des comportements par rapport aux paroles.

\\ **Inconvénient** : Elle nécessite une retranscription des phénomènes observés, dans des grilles formalisées, risquant de faire perdre de l'information.

L'enquête par questionnaire

!!! Elle consiste à poser à un ensemble de personnes une série de questions relatives à leurs situations, leurs opinions, leurs attentes, etc. Il s'agit généralement de questions fermées (oui/non, plusieurs réponses possibles au choix...) afin de faciliter le traitement ultérieur. Le questionnaire est dit "d'administration indirecte" lorsque l'enquêteur renseigne lui-même le questionnaire à partir des réponses des enquêtés, ou "d'administration directe" lorsque l'enquêté le remplit lui-même (remise du questionnaire en main propre, envoi à domicile...). Ce système d'enquête permet une quantification des données, à condition que les enquêtés soient assez nombreux (question de la représentativité).

!!! **Avantage** : Elle permet de vérifier des aspects particuliers et de compléter les données quantitatives qui peuvent être fournies par des organismes extérieurs.

!!! **Inconvénient** : Cette approche est généralement assez lourde et coûteuse. Elle nécessite également une grande rigueur méthodologique (technique d'échantillonnage, formulation des questions, adaptation des questions aux enquêtés, formation des enquêteurs...) et une connaissance au préalable du sujet pour construire les réponses possibles aux questions.

!!! Une alternative peut être l'administration d'un questionnaire "léger" par le biais d'un micro-trottoir, à l'issue d'une action ou à des points de passage, éventuellement avec un magnétophone ou une caméra.

Les entretiens individuels et/ou collectifs

!!! L'utilisation de l'entretien est adaptée lorsqu'on veut travailler sur des attitudes, des perceptions, des comportements individuels. L'entretien permet de saisir le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques ou aux faits, de reconstituer un processus d'action ou un événement, d'analyser un problème précis. Il existe différentes techniques d'entretiens, plus ou moins dirigés.

!!! Dans tous les cas, il s'agit de prendre en compte le point de vue des personnes donc ce qui fait sens pour eux, qui sert de support à leurs interventions.

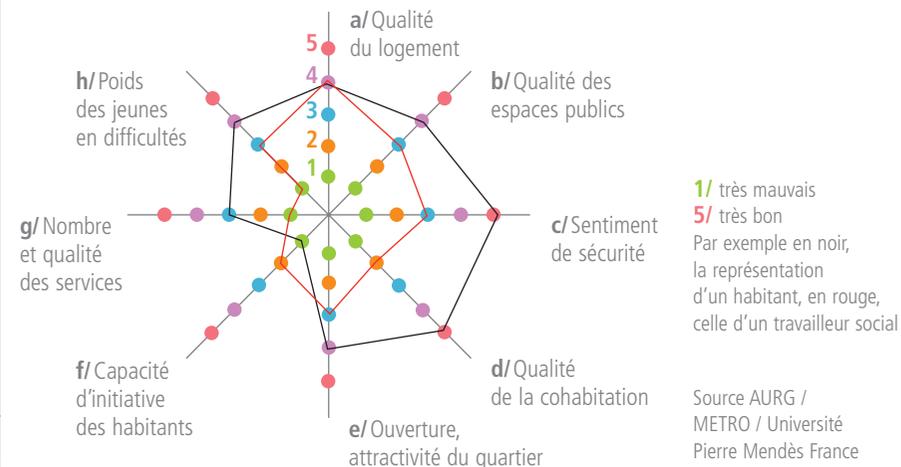
!!! **Avantage** : Cette technique permet une connaissance en profondeur des points de vue des acteurs, habitants... tout en respectant leurs cadres de référence.

!!! **Inconvénient** : Cette méthode peut être considérée comme produisant des contenus trop subjectifs et nécessite une certaine technicité pour leur réalisation (l'enquêteur risque d'influencer les propos de l'interviewé), comme pour l'analyse.

!!! Un exemple d'application locale de la méthode de l'entretien : Le baromètre des habitants et des professionnels à Grenoble. La communauté d'agglomération grenobloise (la METRO), avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) et l'université Pierre Mendès France a mis en place un système de "baromètre" de professionnels et d'habitants, partie intégrante de la démarche d'évaluation du CUCS. Ce système repose sur les perceptions des personnes interrogées.

!!! Le baromètre des quartiers s'intéresse aux habitants "silencieux", ceux qui ne se retrouvent pas dans les associations, ni dans les instances de participation. Dans un premier temps, des entretiens individuels sont réalisés auprès d'une quinzaine d'habitants. Ils sont réunis dans un second temps lors d'un entretien collectif. L'analyse globale de la situation du quartier est faite sur la base des données recueillies lors de ces différents entretiens. Le baromètre des professionnels est réalisé sur le même modèle auprès de professionnels de terrain.

!!! Dans les deux cas, la trame d'entretien est la même : définition du quartier, caractéristiques de la population, fonctionnement du quartier (vivre ensemble, relations sociales et de voisinage, rapports aux institutions, initiatives des habitants...). Chaque réunion collective est clôturée par un vote : à partir de huit thèmes-clés, les habitants et les professionnels sont amenés à donner leur avis (de très mauvais à très bon). Le vote aboutit à une représentation en graphe "toile d'araignée" par quartier. Cette représentation graphique, si elle est réalisée à intervalles réguliers peut donner une image de l'évolution du territoire, d'après les vécus des habitants et des professionnels de terrain.



Les principales sources de données

Le secret statistique² s'applique à tous les renseignements individuels collectés. Ses modalités varient selon que les renseignements ont trait à des comportements ou des informations d'ordre privé ou s'ils sont de nature économique et financière. Par exemple la Caisse d'allocations familiales ne diffuse ses analyses qu'à partir de 100 allocataires à l'échelle infracommunale (soit environ 500 habitants) et aucune donnée n'est fournie si elle ne concerne pas au moins cinq individus.

Les enquêtes de recensement annuelles (Insee)

\\ Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques.

\\ Depuis 2004, le recensement est annuel et le comptage traditionnel est remplacé par des **enquêtes de recensement annuelles**. Il repose désormais sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'un cinquième des communes chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentant 8 % de leur population. Ainsi chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France. Ce n'est donc qu'à partir de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et que 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus auront été pris en compte dans le nouveau recensement. En Alsace, les données infra-régionales ne seront pas disponibles avant 2009-2010. Les dernières données disponibles à l'infracommunal datent de 1999, dernier recensement général de la population.

\\ Concernant certaines données sensibles, comme la nationalité ou l'origine (lieu de naissance pour les étrangers), le seuil requis pour l'exploitation des données est de 5 000 habitants. De fait l'analyse portera sur des regroupements d'iris (îlots infracommunaux de 2 000 habitants environ), on parle alors de Triris.

2/ Pour en savoir plus : www.cnis.fr ou www.cnil.fr

Déclaration annuelle de données sociales (Insee)

\\ La **Déclaration annuelle des données sociales** (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 95 de la NAF) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF).

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Insee)

\\ Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (**répertoire SIRENE**) enregistre l'état-civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Les fichiers de gestion des Caisses d'allocations familiales

\\ Les **fichiers des Caisses d'allocations familiales** (CAF) contiennent des informations sur tous les ménages* qui bénéficient d'une prestation familiale, d'une aide au logement ou d'une prestation de solidarité (Revenu minimum d'insertion, Allocation parent isolé, Allocation adulte handicapé). Certaines catégories de la population sont de ce fait sur-représentées dans les fichiers CAF (familles avec 2 enfants ou plus et les populations à faible revenus). La CAF couvre en moyenne 40 % des habitants du territoire national et jusqu'à 80 % dans certains quartiers d'habitat populaire.

\\ Concernant la variable "nationalité" des fichiers CAF, une distinction pourra être faite entre Français et étrangers (Espace économique européen et autres nationalités).

L'enquête bailleurs (DRE)

\\ La Direction régionale de l'équipement (DRE) réalise chaque année une **enquête auprès des bailleurs sociaux**. Elle permet de connaître le nombre de logements, leur taille, les niveaux de loyers, l'ancienneté, les travaux en cours, les conventionnements, etc. Les données sont disponibles à l'échelle communale et au niveau des Zones urbaines sensibles (ZUS).

L'État 4001 (ministère de l'Intérieur)

\\ Il s'agit d'une **source administrative recensant les crimes ou délits** portés à la connaissance, ou découverts, par les services de police ou de gendarmerie. L'État 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut les contraventions et les délits routiers, les infractions au séjour des étrangers, les faits portés sur la main courante et les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)...

\\ L'analyse des données issues de l'État 4001 doit faire l'objet d'une attention particulière. Les faits commis ne sont pas tous de même ampleur et la localisation des faits n'est pas forcément pertinente à l'infracommunal (les centres commerciaux ou centres des villes connaissent souvent une surreprésentation de faits). Par ailleurs, l'exploitation des données concernant les personnes "mises en cause" n'est que peu représentative dans la mesure où environ 80 % des vols ne sont pas élucidés.

Le Système d'information géographique de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (DIV)

\\ Le Système d'information géographique (SIG) de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) vise à :

- diffuser de l'information statistique territorialisée sur les quartiers relevant des dispositifs politique de la ville, à travers une grille d'indicateurs appropriés à l'observation des territoires, au service des acteurs de la politique de la ville,
- consolider cette information à tous les niveaux territoriaux afin de permettre l'accompagnement des politiques publiques et l'évaluation des dispositifs mis en place.

Avec la mise en place des Contrats urbains de cohésion sociale (2007-2010), ces deux missions sont appelées à se renforcer.

Vous trouverez sur le site www.sig.ville.gouv.fr des informations à l'échelle des Zones urbaines sensibles et des territoires prioritaires "politique de la ville" sur le profil général des habitants, l'emploi, l'activité économique, l'éducation, la sécurité et les niveaux de vie.

\\ Par exemple, l'ONZUS a édité des fiches à l'échelle des ZUS sur la base du recensement général de la population de 1999 et de données administratives (ANPE, ministères, Éducation nationale...). Notez que l'accès complet aux données existantes est limité et nécessite une inscription auprès de l'ONZUS (cf p. 106).